



Contribution du Pôle Écologiste à la contribution publique relative au projet d'installation de méthanisation de la société LA MARE sur la commune de Tessancourt-sur-Aubette

Un dossier incomplet

En premier lieu, nous déplorons l'absence de pièces nécessaires à la pleine information du public sur le projet. Ainsi, nous ne disposons pas de l'avis de la Maire de la commune de Tessancourt-sur-Aubette, évoqué en page 73 mais non joint au dossier. Ce document semble d'autant plus essentiel que l'édile paraît émettre un avis défavorable à cette implantation. Nous vous demandons de bien vouloir le communiquer.

Nous ne trouvons, de plus, aucune information sur l'accès au réseau GRDF, la distance envisagée entre la parcelle et l'embranchement, ainsi que l'impact des travaux à venir. Ceci est encore un manquement important à la bonne compréhension du dossier.

Sur l'intégration paysagère, l'unique graphique fourni est parcellaire et totalement insuffisant. Dans ce cadre, il est difficile de mesurer l'impact du projet sur la qualité du paysage et d'exprimer un avis pleinement éclairé. Nous demandons donc des photographies du terrain et des visualisations de l'avant-après travaux dans l'environnement proche et lointain. La topographie étant en pente, le projet sera visible et l'impact paysager doit donc être évalué à partir des communes alentours (Tessancourt, Hardricourt, château à la Villette et le quartier Paradis de Meulan-en-Yvelines). Ce point est d'autant plus central que ce projet s'inscrit en Zone Agricole Protégée (Zone AP) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO) et dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Vexin français (PNRVF), dont la charte se donne comme enjeu prioritaire la protection du paysage.

Des craintes sur le surdimensionnement du projet

Les élu.es du Pôle Écologiste, dans le cadre de leur mandat régional, promeuvent un modèle de la méthanisation avec des unités de taille modérée (jusqu'à 10 000 tonnes d'intrants par an), un impact en termes d'artificialisation des sols le plus circonscrit possible et une valorisation de différents types d'intrants dans une perspective à la fois circulaire et de proximité.

Le projet porté par la société LA MARE ne satisfait pas les critères fixés par les écologistes de la région Ile-de-France et son dimensionnement - à un niveau conséquent de 20 000 tonnes par an - nous semble démesuré. Nous rejetons les unités géantes qui créent des risques à la fois environnementaux, notamment avec la menace des fuites et de pollution des sols, et sociaux, l'acceptabilité des populations se réduisant à mesure que la taille des infrastructures augmente. L'approvisionnement en intrants s'organise autour de 45 à 50% de Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE), qui demandent une irrigation parfois substantielle et ne remplit ni la condition de diversification, ni celle de circularité (la pulpe de betteraves provient d'Étrepagny à 48 km et les déchets de céréales d'Hargeville à 23 km).

Le transport des intrants pose également problème puisque la traversée de la Seine n'est pas aisée avec la congestion régulière des RD 190 et 191. L'accès aux unités de méthanisation en outre interroge, les chemins ruraux existants, d'une largeur de brouette et jusqu'alors empruntés par les promeneurs et les engins agricoles, étant inadaptés aux poids lourds. Le maillage des chemins pédestres et de randonnée, promu par le PNR, va être remis en cause.



PÔLE ÉCOLOGISTE

CONSEIL RÉGIONAL - ÎLE-DE-FRANCE

L'impact du site de méthanisation risque donc d'être conséquent, tant sur la biodiversité que sur la quiétude et la vocation de loisirs du secteur.

Enfin, l'investissement apparaît considérable (7,6 millions avec une part de subventions publiques) et la prise de risque pour les agriculteurs, déjà très fragilisés par le dérèglement climatique, est très importante au regard des plans prévisionnels qui envisagent peu les potentiels aléas (notamment les sécheresses). Nous regrettons que le système de subventions pousse les agriculteurs à porter des projets surdimensionnés alors que les deniers publics devraient, au contraire, encourager un modèle soutenable et durable.

La question du développement des méthaniseurs dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Vexin Français

Le PNRVF est confronté à plusieurs projets de méthaniseurs qui provoquent une levée de bouclier de la part des élu.es et de la population. Or le développement de la méthanisation est un des axes d'actions définis dans le Plan Climat Energie Territorial du Parc. Nos réserves ne portent pas tant sur le principe de la méthanisation que sur l'application qui tend à en être faite (surdimensionnement, absence de transparence et de concertation, manque de diversité des intrants, études d'impact lacunaires). Aussi est-il urgent que le PNRVF intègre dans sa charte des dispositions qui permettent aux communes et à la population une meilleure acceptation de ce type de projet. Un plan général, à l'échelle du Parc, en partenariat avec la Région et l'Institut Paris Région est nécessaire, confortant ainsi le rôle d'expérimentation et d'action pionnière et vertueuse d'un Parc Naturel Régional. Une concertation doit être rapidement menée avec les communes et les acteurs car le calendrier de la Charte l'impose. Le PNR a un rôle à jouer important. Il devrait être au cœur de cette démarche de concertation.

En attendant, un moratoire sur les projets de méthaniseurs devrait être instauré. Il est également demandé par de nombreuses communes du PNR. Une motion a obtenu l'unanimité à la communauté de commune Vexin centre. L'Etat et la Région ne peuvent pas les ignorer et passer outre. Le Pôle Écologiste de la Région Ile-de-France soutient cette demande de moratoire sur le projet de Tessancourt sur Aubette et celui de Le Perchay.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élu.es du groupe Pôle Écologiste à la région Ile-de-France expriment un avis défavorable sur le projet de méthaniseur à Tessancourt-sur-Aubette, dans l'attente de disposer de l'ensemble des éléments manquants.

Ghislaine Senée
Présidente du Pôle Écologiste
à la Région Ile-de-France